

**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**  
**(Opérant sous le nom *Avenir d'enfants*)**

**États financiers**  
**De l'exercice terminé le 31 mars 2018**

## **Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

### **Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	1
<b>États financiers</b>	
Résultats et évolution de l'actif net	2
État de la situation financière	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 12
<b>Renseignements complémentaires</b>	13

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la  
**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.*<sup>(1)</sup>

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 8 juin 2018

---

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113300

**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

**Résultats et évolution de l'actif net**

**De l'exercice terminé le 31 mars 2018**

**2**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions pour les activités (note 6)	46 424 065	47 305 675
Revenus de placements	96 074	137 395
Amortissement		
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	61 705	73 613
Radiation		
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	336	6 552
Apports afférents aux stocks - Jeux d'enfants (note 8)	569 682	-
	<b>47 151 862</b>	<b>47 523 235</b>
<b>Charges</b>		
Fonction Soutien aux communautés et Partenariats		
Dotations - Communautés (tableau A)	30 103 040	30 688 643
Dotations - Partenariats	6 834 449	6 012 752
Don des stocks - Jeux d'enfants	550 891	-
Soutien et accompagnement (tableau B)	6 941 834	7 805 601
	<b>44 430 214</b>	<b>44 506 996</b>
Fonction Administration (tableau C)	<b>2 721 648</b>	<b>3 016 239</b>
<b>Total des charges</b>	<b>47 151 862</b>	<b>47 523 235</b>
<b>Excédent des produits sur les charges et actif net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

3

	2018	2017
	\$	\$
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 797 920	9 304 699
Débiteurs (note 3)	188 493	163 856
Apports à recevoir - Gouvernement du Québec	1 250 000	-
Stocks - Jeux d'enfants	-	569 682
Frais payés d'avance	27 769	25 305
	9 264 182	10 063 542
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	150 206	173 021
	9 414 388	10 236 563
<b>Passif à court terme</b>		
Créiteurs et charges à payer (note 5)	4 662 928	1 603 315
Apports reportés (note 6)	4 601 254	7 890 545
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	150 206	173 021
Apports reportés afférents aux stocks - Jeux d'enfants (note 8)	-	569 682
	9 414 388	10 236 563
<b>Actif net</b>	-	-
	9 414 388	10 236 563

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

demersbeaulne



Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2018

4

	2018	2017
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement		
Immobilisations corporelles	61 705	73 613
Apports afférents aux immobilisations corporelles	(61 705)	(73 613)
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(46 424 065)	(47 305 675)
Apports afférents aux stocks - Jeux d'enfants	(569 682)	-
Radiation		
Immobilisations corporelles	336	6 552
Apports afférents aux immobilisations corporelles	(336)	(6 552)
Dotations - Communautés (note 8)	18 791	-
Dons des stocks - Jeux d'enfants (note 8)	550 891	-
	<b>(46 424 065)</b>	<b>(47 305 675)</b>
Apports reçus au cours de l'exercice	41 924 000	43 750 000
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<b>3 032 512</b>	<b>(1 984 215)</b>
	<b>(1 467 553)</b>	<b>(5 539 890)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(39 226)</b>	<b>(33 743)</b>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 506 779)</b>	<b>(5 573 633)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>9 304 699</b>	<b>14 878 332</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>7 797 920</b>	<b>9 304 699</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. Statuts et nature des activités

La Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (la « Société ») a été constituée le 15 octobre 2009 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est également sujette à la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants qui modifie la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. La Société opère sous le nom « Avenir d'enfants ».

La Société a pour mission de contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales du Québec, au développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie.

En vertu d'un protocole d'entente daté du 1er octobre 2009, le gouvernement du Québec (le ministère de la Famille et des Aînés) et la Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») ont conclu un partenariat d'une durée de 10 ans, soit du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2019, afin de financer et de soutenir la Société à raison d'une somme de 150 000 000 \$ et de 250 000 000 \$, respectivement. Pour permettre à la Société de réaliser son mandat et soutenir les différentes stratégies qu'elle finance, l'entente a été prolongée d'un an en novembre 2016, sans apports de fonds additionnels, pour se terminer le 30 septembre 2020. La reddition finale est prévue pour le 31 mars 2021.

À la suite d'amendements au protocole d'entente, la contribution de la Fondation a été réduite annuellement de 2 500 000 \$ depuis l'exercice terminé le 31 mars 2012, en contrepartie de la réalisation de la campagne sociétale de la Fondation en lien avec la mission d'Avenir d'enfants. Ainsi, en tenant compte des amendements qui s'échelonnent maintenant jusqu'au 31 mars 2020, la contribution de la Fondation sera réduite de 22 500 000 \$, portant sa contribution totale à 227 500 000 \$.

Du 1er octobre 2009 au 31 mars 2018, la contribution de la Fondation totalise 152 757 337 \$ alors que la subvention du gouvernement du Québec totalise 121 250 000 \$.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### *Dotations aux communautés*

Les dotations versées aux communautés sont enregistrées selon la période à laquelle elles se rapportent. De plus, toute somme non dépensée par la communauté en date du 30 juin 2020 devra être retournée à la Société.

### *Dotations aux projets en partenariats*

Les dotations aux projets en partenariats sont enregistrées selon la période à laquelle elles se rapportent.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Constatation des apports*

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui proviennent du gouvernement du Québec et de la Fondation. Un montant à recevoir est constaté s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. De plus, tout revenu généré par les sommes reçues par la Société en relation à ces apports devra être affecté, comme l'est le capital.

Les apports reportés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de revenus selon la même méthode d'amortissement et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

La Société constate les apports reçus sous forme de fournitures, matériaux et services seulement si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les fournitures, matériaux et services sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de la Société et auraient dû autrement être achetés par la Société.

### *Instruments financiers*

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des charges à payer.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<b>Périodes</b>
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Lorsque l'immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Société, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est constaté à titre de charge dans l'état des résultats et évolution de l'actif net. Aucune reprise de valeur ne peut être constatée.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Présentation des charges*

Les charges sont présentées par fonction : la fonction Soutien aux communautés et Partenariats et la fonction Administration.

La fonction Soutien aux communautés et Partenariats comprend les charges encourues pour réaliser directement la mission, soit les dotations aux communautés, les dotations liées aux partenariats, ainsi que le soutien et l'accompagnement. Le Soutien aux communautés vise à accompagner les communautés pour renforcer leur capacité d'agir ensemble et de façon durable. Les Partenariats visent, d'une part, à financer des projets pour influencer de manière durable les communautés et autres milieux de pratique et favoriser l'appropriation de connaissances et, d'autre part, à établir des alliances stratégiques avec les nations autochtones.

Les dotations aux communautés incluent les dotations, les événements tenus pour favoriser l'appropriation et le partage des connaissances aux communautés, ainsi que les enquêtes et les autres projets.

La fonction Soutien aux communautés et Partenariats ne comprend que les charges directes; en conséquence, aucune charge d'administration n'a été imputée à cette fonction.

La fonction Administration comprend les charges de fonctionnement général, ce qui inclut : la direction générale, la gestion des ressources humaines, la gestion des finances, les installations matérielles de l'établissement principal, les technologies de l'information et les communications.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### *Régime de retraite*

La Société participe au régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les législations en vigueur dans ce domaine.

**3. Débiteurs**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
Taxes à la consommation	138 707	105 337
Fondation Lucie et André Chagnon	25 000	-
Regroupement Synergitic - technologies de l'information (note 10)	14 786	31 702
Autres	10 000	26 817
	<b>188 493</b>	<b>163 856</b>

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	266 640	182 305	84 335	110 998
Matériel informatique	194 109	146 888	47 221	30 475
Logiciels	105 351	105 351	-	152
Améliorations locatives	181 463	162 813	18 650	31 396
	<b>747 563</b>	<b>597 357</b>	<b>150 206</b>	<b>173 021</b>

**5. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
Dotations à payer	3 885 402	598 357
Comptes fournisseurs	58 545	113 142
Salaires et charges sociales	667 355	793 523
Charges à payer	-	14 500
Sommes à remettre à l'État	51 626	83 793
	<b>4 662 928</b>	<b>1 603 315</b>

**6. Apports reportés**

La Société reçoit des contributions du gouvernement du Québec conformément à la convention de subvention et des contributions de la Fondation conformément à la convention de contribution, toutes deux conclues le 3 décembre 2009 et amendées les 11 octobre 2011, 21 janvier 2014, 20 avril 2015 et 2 novembre 2016.

En raison de liquidités excédentaires de la Société, le gouvernement du Québec et la Fondation ont convenu de suspendre leurs versements mensuels respectifs pendant une période de 16 mois, de décembre 2012 à mars 2014. Un second report des versements de décembre 2014 à mars 2015 a également été convenu. Les versements suspendus du gouvernement du Québec et de la Fondation s'élèvent respectivement à 6 250 000 \$ et à 42 242 663 \$ au 31 mars 2018 et seront versés au plus tard le 30 septembre 2020.

Les apports reportés représentent les ressources destinées à couvrir des charges des exercices ultérieurs. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
Solde au début	<b>7 890 545</b>	11 479 963
Apports reçus au cours de l'exercice		
Fondation Lucie et André Chagnon	<b>21 924 000</b>	22 500 000
Gouvernement du Québec	<b>21 250 000</b>	21 250 000
	<b>43 174 000</b>	43 750 000
Moins		
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	<b>(39 226)</b>	(33 743)
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(46 424 065)</b>	(47 305 675)
	<b>(46 463 291)</b>	(47 339 418)
Solde de fin	<b>4 601 254</b>	7 890 545

**7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus affectés à leurs acquisitions. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
Solde au début	173 021	219 443
Apports reçus dans la période (note 6)	39 226	33 743
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(61 705)	(73 613)
Radiation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(336)	(6 552)
<b>Solde à la fin</b>	<b>150 206</b>	<b>173 021</b>

**8. Apports reportés afférents aux stocks - Jeux d'enfants**

Les apports reportés afférents à l'inventaire de matériel représentent des apports affectés ayant servi au projet « Jeux d'enfants ». Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	\$	\$
Solde au début	569 682	569 682
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(18 791)	-
Don affecté à la période	(550 891)	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>-</b>	<b>569 682</b>

La Société a reçu de la Fondation un apport en matériel de jeux d'enfants au cours de l'exercice 2011 d'une valeur de 863 392 \$. Cette transaction a été effectuée dans le cours normal des activités et est mesurée à sa valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties.

Le 23 mars 2018, conformément au Protocole signé le 9 janvier 2017 avec le mandataire du Projet Jeux d'enfants - Phase II, le CÉGEP de St-Jérôme, la Société a fait don des stocks en inventaire à cette date.

**9. Avantages sociaux du régime de retraite**

La charge de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élève à 284 996 \$ (288 856 \$ en 2017) et a été constatée sous les postes « Rémunération » à l'état des résultats et évolution de l'actif net.

**10. Opérations entre apparentés**

Les opérations effectuées avec la Fondation et le gouvernement du Québec sont présentées distinctement aux états financiers.

En octobre 2010, la Société a conclu une entente avec la Fondation et le Fonds Québec en Forme afin de mettre sur pied l'organisme Regroupement Synergitic, un centre de partage de coûts pour la gestion des technologies de l'information. Les charges constatées pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élèvent à 377 193 \$ (618 386 \$ en 2017). Les charges à payer à la fin de l'exercice sont présentées distinctement aux états financiers.

Toutes les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et comptabilisées à la valeur d'échange.

**11. Engagements**

## a) Dotations aux communautés et aux projets en partenariats

La Société s'est engagée à verser des dotations d'un montant maximal de 57 031 266 \$ à 139 communautés (RLP), 16 instances régionales (IR), 257 organismes communautaires familles (OCF), 25 projets en partenariats et 4 groupes des nations autochtones (NA) pour soutenir les actions qui contribuent à l'actualisation de la mission de la Société. Ces ententes sont soumises aux règles en vigueur chez Avenir d'enfants. Les paiements estimés pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	RLP	IR	OCF	Partenariats	NA	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2019-2021	35 233 640	2 227 428	5 300 000	6 710 056	7 560 142	57 031 266

## b) Contrats de location-exploitation

La Société s'est engagée en vertu de baux pour la location de locaux et d'équipement de bureau venant à échéance entre avril 2018 et septembre 2019 et totalisant 480 304 \$. Les paiements maximaux annuels de location pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2019	336 933
2020	143 371

## 12. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Société prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.

L'objectif de la Société, lors de la gestion de son capital, est de maximiser le soutien offert aux communautés, en respect avec les paramètres établis aux conventions de subvention et de contribution conclues avec le gouvernement du Québec et la Fondation, respectivement.

Compte tenu de ces conventions de contribution et de subvention, la Société s'engage à placer, dans l'attente de leur utilisation, directement ou dans le cadre d'un mandat ou d'un contrat de services, les sommes reçues selon la politique de placements approuvée par le Conseil d'administration et les membres fondateurs. La Société s'est conformée aux exigences de cette politique.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie. La Société n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de la Société comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

La Société gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de la Société.

Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

Renseignements complémentaires aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2018

13

	2018	2017
	\$	\$
<b>Tableau A - Fonction Soutien aux communautés et Partenariats - Donations - Communautés</b>		
Dotations <sup>(1)</sup>	28 916 521	29 547 374
Enquêtes	662 166	846 258
Événements	210 949	208 511
Autres projets	313 404	86 500
	<b>30 103 040</b>	<b>30 688 643</b>

(1) Incluant l'évaluation faite par les communautés, pouvant atteindre jusqu'à 7 % de la dotation accordée.

**Tableau B - Fonction Soutien aux communautés et Partenariats - Soutien et accompagnement**

Rémunération	6 250 305	6 949 482
Honoraires	55 933	63 377
Déplacements	356 615	453 189
Installations matérielles et autres	253 327	305 141
Amortissement des immobilisations corporelles	25 460	34 143
Radiation d'immobilisations corporelles	194	269
	<b>6 941 834</b>	<b>7 805 601</b>

**Tableau C - Fonction Administration**

Rémunération	1 707 250	1 618 584
Technologies de l'information	378 376	620 869
Honoraires	159 804	274 983
Déplacements	46 886	43 780
Installations matérielles et autres	418 956	412 270
Amortissement des immobilisations corporelles	36 245	39 470
Radiation d'immobilisations corporelles	142	6 283
Règlement découlant d'une réclamation pour sinistre	(26 011)	-
	<b>2 721 648</b>	<b>3 016 239</b>